

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **troisième jour de novembre 2003**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

03-11-325

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 6 octobre 2003.

ADOPTÉE

Rapport du Maire sur la situation financière

1°) Rapport financier 2002

Au 31 décembre 2002, la nouvelle Ville a complété sa deuxième année financière.

Les états financiers de l'année 2002 présente une situation entièrement sous contrôle : les revenus de l'année comprenant les affectations se situaient à 5 746 034 \$ tandis que les dépenses et les autres activités financières totalisaient 5 309 886 \$ dégageant un surplus net d'opération de 436 148 \$.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2002 et notamment la comptabilisation des surplus et dettes en conformité avec le décret créant la nouvelle ville.

2°) Indications préliminaires pour le présent exercice financier

En 2003, le budget adopté par la nouvelle Ville de Princeville est équilibré à 6 046 639 \$. À même ce budget, une réserve de 66 200 \$ est affectée afin de prévoir la vidange des boues des étangs d'aération lorsqu'elle sera requise.

Au cours du présent exercice le conseil a approprié du surplus affecté de la nouvelle Ville 100 000 \$, de l'ex-Ville 96 900 \$ et de celui de l'ex-Paroisse 39 575 \$ pour les prévisions budgétaires 2003.

D'autres montants ont été appropriés en cours d'année :

- 20 275 \$ pour du déplacement de fils appartenant à Télébec sur la rue St-Jean-Baptiste Nord;
- 50 000 \$ du surplus réservé pour fins domiciliaires de la nouvelle Ville pour l'ouverture de la rue Desharnais;
- 19 500 \$ du surplus réservé pour fins domiciliaires de la nouvelle Ville pour l'installation de bordure de béton dans la rue Fréchette;
- Création d'une réserve de 75 000 \$ à même les surplus accumulés de la nouvelle Ville pour la confection de trottoirs le long de la rue St-Jacques Ouest;
- Affectation du surplus accumulé de la nouvelle Ville un montant de 100 000 \$ afin d'augmenter le fonds de roulement à 300 000 \$.

De plus l'achat d'un nouveau logiciel pour la Cour municipale et d'un nouveau serveur a été réalisé à même un emprunt au fonds de roulement de 40 000 \$ ainsi que l'acquisition d'un poste de commandement pour un montant de 136 500 \$ emprunté au même fonds de roulement.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un léger excédent des recettes sur les dépenses, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

3°) **Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2002 totalisait :

pour 2003	:	3 430 525 \$	
pour 2004	:	3 845 300 \$	et
pour 2005	:	336 300 \$	

Consistant, en plus des transferts des activités financières, en l'acquisition d'un véhicule de poste de commandement pour le service incendie, en des travaux de réfection des rues Lemieux et Montclair et de la rue St-Jean-Baptiste Nord, divers travaux de développement résidentiel, d'approvisionnement en eau potable, de construction de chemins municipaux, d'installation de services dans des secteurs industriels et au Domaine Paquet, de l'aménagement du site d'élimination des neiges usées et d'un terrain de tennis.

Les dépenses inscrites pour 2003 sur ce programme mais non réalisées seront réévaluées et/ou reportées à une autre année.

4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2003**

La rémunération des membres du conseil est de 21 224 \$ pour le maire et de 7 074 \$ pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de 10 612 \$ pour le maire et de 3 537 \$ pour chacun des conseillers.

5°) **Orientations générales 2004**

Pour la prochaine année le conseil municipal continuera les dossiers déjà amorcés, notamment, l'aménagement du site d'élimination des neiges usées.

Seront aussi regardés l'aménagement d'un trottoir sur la rue St-Jacques Ouest et la continuation de la réfection des rangs.

Finalement le conseil effectuera les travaux requis pour assurer la pérennité de l'approvisionnement en eau potable de la population desservie.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

03-11-326

Publication du rapport du maire

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

03-11-327

Position sur la demande d'annexion – Aéroport de Victoriaville

ATTENDU QUE l'aéroport de Victoriaville, propriété de la Ville de Victoriaville, est situé sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QU'il est adjacent au territoire de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU l'adoption par la Ville de Victoriaville du règlement no 589-2003 à l'effet d'annexer à leur territoire le terrain de l'aéroport;

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville désire effectuer d'importants travaux de réfection et améliorer l'accessibilité à son aéroport;

ATTENDU l'importance que revêt cet aéroport dans l'économie des MRC d'Arthabaska et de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que ce conseil ne s'oppose pas à la demande d'annexion d'une partie de la Ville de Princeville présentée au Ministère des Affaires municipales du Sport et du Loisir par la Ville de Victoriaville et émet un avis favorable sur le règlement no 589-2003 de la Ville de Victoriaville à cet effet.

ADOPTÉE

03-11-328

Ratification des chèques et du temps supplémentaire

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 8 octobre 2003	
- nos 3CH001496 à 3CH001506	38 120.41 \$
- En date du 8 octobre 2003	
- no 3CH001502	annulé
- no 3CH001507	200.00 \$
- En date du 10 octobre 2003	
- no 3CH001505	annulé
- no 3CH001508	200.00 \$
- En date du 15 octobre 2003	
- nos 3CH001509 à 3CH001515	13 953.45 \$
- En date du 15 octobre 2003	
- no 3CH001516	0.00 \$
- no 3CH001517	0.00 \$
- En date du 21 octobre 2003	
- nos 3CH001518 à 3CH001521	19 436.27 \$
- En date du 28 octobre 2003	
- nos 3CH001522 à 3CH001526	31 763.70 \$

temps supplémentaire des périodes 200340 à 200343

ADOPTÉE

03-11-329

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 31 octobre 2003	
- nos 3CH001527 à 3CH001650	182 688.32 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 31 octobre 2003	
- nos 3CH200020 à 3CH200025	869 188.91 \$

ADOPTÉE

03-11-330

Emprunt temporaire – Travaux rue Desharnais

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts tem-

poraires jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement no 2003-68 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 217 800 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement.

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse populaire de Princeville selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2003-68.

Il est également unanimement résolu que le maire et la trésorière soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

03-11-331

Radiation de solde à recevoir – service des Loisirs

ATTENDU QUE certains soldes de compte au service des Loisirs sont irrécupérables;

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est résolu sur division de radier les soldes des comptes suivants :

Nos de client :	4262	41.37 \$
	4296	131.47 \$
	4297	271.15 \$
	4334	(17.29 \$)
	4365	(597.92 \$)
	4872	1 380.30 \$
		<hr/>
		1 209.08 \$

Pour 4 conseillers
Contre 1 conseiller Serge Bizier

ADOPTÉE

03-11-332

Statut d'emploi d'un employé

ATTENDU QUE Monsieur Marc Boisvert a été engagé par la Ville de Princeville à titre d'employé temporaire;

ATTENDU QUE selon la convention collective en vigueur, l'employé doit effectuer un certain nombre d'heures avant d'obtenir une reconnaissance permanente de son emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que Monsieur Marc Boisvert soit reconnu comme employé permanent à compter du moment où le temps cumulé par l'employé a été atteint selon la convention collective en vigueur.

QU'il obtient par conséquent tous les avantages reliés à son nouveau statut d'employé permanent.

ADOPTÉE

03-11-333

Révision du tarif pour déplacements du pompier Christian Chartier

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire modifier la résolution 03-10-302 relativement aux frais de déplacement accordés à Monsieur Christian Chartier;

ATTENDU QUE la distance à parcourir pour participer à sa formation représente une plus grande distance que la distance habituelle pour le déplacement d'un employé de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'abroger la résolution numéro 03-10-302 et qu'un montant de vingt cents (0,20\$) du kilomètre soit accordé pour les frais de déplacement de Monsieur Christian Chartier afin qu'il puisse assister à la formation de préventionniste en incendie, à raison d'un voyage aller-retour par semaine.

ADOPTÉE

03-11-334

Protocole d'entente – Ministère des Transports – Avenant no 1

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec le Ministère pour la réalisation de travaux de voirie sur la rue St-Jean-Baptiste Nord (route 263 & 165);

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions certains travaux ont été re-tranchés;

ATTENDU QU'un avenant à l'entente initiale est préparé dans le but de s'adapter à la nouvelle situation;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le Maire Laurent Carignan, à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'avenant no 1 au protocole d'entente no 32-151 intervenue avec le ministère des Transports.

ADOPTÉE

03-11-335

Feux de circulation – Centre-Ville

ATTENDU l'offre de services transmis par la compagnie Entretien Électronique Controlas inc. pour l'installation de feux de circulation au Centre-Ville de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture et d'installation de feux de circulation à la compagnie Entretien Electronique Controlas inc. au prix de 21 225.00 \$ taxes en sus.

QUE l'entrepreneur s'engage à installer les feux de circulation à l'intersection des rues St-Jacques et St-Jean-Baptiste de Princeville.

QUE le financement de cette dépense soit effectué par l'affectation d'une somme de 23 565 \$ du surplus accumulé de la nouvelle Ville de Princeville.

QUE Monsieur Bruno Vigneault, Directeur des travaux publics soit autorisé à superviser la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE

03-11-336

Circulation motoneige sur le Parc linéaire des Bois-Francis

ATTENDU QUE la Ville de Princeville ne désire pas permettre la circulation des motoneiges et autres véhicules tout terrain sur le parc linéaire des Bois-Francis dans le secteur urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publics Bruno Vigneault à installer les infrastructures nécessaires à l'interdiction du passage des véhicules tout terrain ou motoneige dans le secteur urbain de la Ville de Princeville sur le parc linéaire des Bois-Francis.

ADOPTÉE

03-11-337

Décompte du contrat du nouveau parc industriel – Variations de quantités et directives de changement

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que, dans le cadre du contrat avec les Entreprises GNP Inc. pour les travaux du nouveau parc industriel, soient approuvées les variations de quantités au coût de 25 924.44 \$ et les directives de changement (4) au coût de 31 633.31 \$;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement du décompte no 8 au montant de 17 135.22 \$.

ADOPTÉE

03-11-338

Souffleur à neige – saison 2003-2004

ATTENDU QUE les Entreprises H. St-Pierre Inc. ont soumis leur nouveau tarif pour effectuer l'enlèvement de la neige de certaines rues de la Ville de Princeville par le biais d'un souffleur à neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture d'un chasse neige de marque Sicard intermédiaire pour effectuer l'enlèvement de la neige de certaines rues de la Ville de Princeville à la compagnie les Entreprises H. St-Pierre Inc. au montant de 118 \$ l'heure, taxes en sus, pour l'hiver 2003-2004 et comprenant le brigadier-signaleur.

ADOPTÉE

03-11-339

Surveillance routière hivernale – saison 2003-2004

ATTENDU QUE les Entreprises H. St-Pierre ont soumis leur nouveau tarif pour effectuer la surveillance routière dans la Ville de Princeville lors de la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2003-2004 à la compagnie les Entreprises H. St-Pierre inc. au montant de

1,400 \$, taxes en sus, pour une période de cinq mois au cours de l'hiver 2003-2004.

ADOPTÉE

03-11-340

Transport adapté – Service et financement 2004

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire offrir le service de transport adapté Rouli-Bus sur son territoire;

ATTENDU QUE la contribution annuelle 2004 a été produite par l'organisation du Transport adapté Rouli-Bus de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver la contribution annuelle 2004 d'un montant de 10 495.80 \$ tel que présenté par le Transport adapté Rouli-Bus de Victoriaville.

ADOPTÉE

03-11-341

Relocalisation d'équipements d'Hydro Québec – Rue St-Jean-Baptiste Nord

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entrepris d'importants travaux dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste Nord;

ATTENDU QUE les infrastructures d'Hydro-Québec doivent être relocalisées dans le secteur concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'approuver la contribution demandée par Hydro-Québec pour effectuer le projet de déplacement de poteaux électriques portant le numéro 1600/ DRR-029778_61354852 / 5383-32033 au coût de 21 667.26 \$ (avant taxes).

QUE la Ville de Princeville s'engage à payer la contribution exigée pour la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés.

QUE la présente dépense soit financée par le règlement d'emprunt numéro 2003-66 dûment adopté par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

03-11-342

Budget supplémentaire - OMH

ATTENDU la demande de budget supplémentaire produite par l'Office municipal d'Habitation de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver la demande de présentation de budget supplémentaire de l'Office municipal d'Habitation de Princeville indiquant une dépense supplémentaire de 393 \$ pour la Ville de Princeville afin de permettre la réalisation de certains travaux rendus nécessaires pour la sécurité et l'hygiène des locataires.

QUE la Ville de Princeville consent à assumer la contribution supplémentaire demandée par l'Office municipal d'Habitation de Princeville.

ADOPTÉE

03-11-343

Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/SIDA

ATTENDU QUE le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le monde;

ATTENDU QUE L'ONUSIDA invite les gouvernements, les organismes et les particuliers à désigner la semaine du *24 novembre au 1^{er} décembre 2003* Semaine de sensibilisation au VIH/sida et Journée mondiale du sida sous le thème « Stigmate et discrimination » et dont les objectifs sont de :

- ℓ sensibiliser la population au VIH/sida et dénoncer la discrimination envers les personnes infectées ou affectées par le VIH/sida;
- ℓ combattre la stigmatisation et la discrimination fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, la culture, l'ethnicité et la race dans le contexte du VIH et du sida;
- ℓ promouvoir et appuyer des activités de prévention du VIH;

ATTENDU QUE Santé Canada estime à 50 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant avec le VIH/sida et **15 000 le nombre de personnes infectées à leur insu;**

ATTENDU QUE le nombre de Canadiens et Canadiennes vivant avec le VIH/sida ne cesse d'augmenter, au rythme d'environ **4 200 nouvelles infections par année;**

ATTENDU QU'EN l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, **l'éducation est notre seul moyen de défense contre le VIH/sida;**

ATTENDU QUE la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida et la Journée mondiale du sida offrent l'occasion de renforcer la tolérance et la compréhension tout en diffusant une information de prévention sur l'épidémie;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil proclame par la présente la semaine du 24 novembre au 1^{er} décembre 2003 Semaine mondiale du sida à Princeville.

ADOPTÉE

03-11-344

Demande de dérogation mineure – Jean Boudreau et Colombier de Myriam

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par Jean Boudreau et le Colombier de Myriam laquelle permet ce qui suit :

Pour le terrain formant le lot d'angle :

- une diminution de 1,11 mètres de la façade du lot;
- une diminution de 6,53 mètres de la profondeur du lot;
- une diminution de 55,5 mètres de la superficie du terrain;

Pour l'autre terrain :

- une diminution de 2,35 mètres de la marge latérale gauche;
- une diminution de 1,88 mètres pour l'implantation du balcon à l'étage.
-

ADOPTÉE

03-11-345

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Suzanne Côté et Michel Quirion

ATTENDU la demande d'autorisation produite par Madame Suzanne Côté et Monsieur Michel Quirion;

ATTENDU QUE la présente demande vise principalement à acquérir une partie de terrain pour la construction d'un nouveau puits pour l'alimentation en eau potable des requérants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par Madame Suzanne Côté et Monsieur Michel Quirion dans le but d'acquérir une partie du lot 5-A rang VIII du canton de Stanfold, dont la superficie visée est de 871,0 mètres carrés.

QUE la présente demande est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Princeville et qu'elle permettra aux requérants d'aménager un nouveau puits pour leur usage domestique.

ADOPTÉE

Adhésion à Tourisme – Centre-du-Québec - La présente demande est refusée par le conseil municipal. – Classée.

03-11-346

Vente de terrains – J. Sévigny et A. Grenier

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède les terrains suivants :

- Une partie des lots 12B et 12B-4 à Jules Sévigny ayant une superficie de 701,5 mètres carrés pour le prix de 1 105.09 \$ (avant taxes) ;
- Une partie du lot 12B-4 à Danielle Leroux et André Grenier ayant une superficie de 818,2 mètres carrés pour le prix de 1 230.70 \$ (avant taxes) ;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville les actes notariés à intervenir.

ADOPTÉE

03-11-347

Avis de motion – Règlement modifiant les tarifs loisirs

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les tarifs de loisirs.

03-11-348

Fêtes des enfants – Participation financière

ATTENDU QU'à chaque année, la Ville de Princeville en collaboration avec les organismes de Princeville tient une fête de Noël pour tous les enfants de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville contribue financièrement à l'organisation d'une fête pour célébrer le Noël des Enfants à Princeville.

QU'un montant de 250 \$ soit accordé à l'organisation pour la réalisation de cette fête d'enfants.

ADOPTÉE

03-11-349

Prêt du local – Société d'Horticulture de Princeville

ATTENDU la demande écrite transmise par la Société d'Horticulture de Princeville relativement à l'occupation du local attenant à la Salle Pierre Prince;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accorder gratuitement le prêt du local attenant à la Salle Pierre Prince nommé (Café Mondelet) à la Société d'Horticulture de Princeville.

ADOPTÉE

03-11-350

Entente Loisirs 2004 – Ville de Victoriaville

ATTENDU QUE le conseil désire conclure avec la Ville de Victoriaville une entente concernant l'accueil de la clientèle de Princeville aux activités de loisirs et de culture de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'article 468.52 de la Loi sur les Cités et Villes permet à la Ville de Princeville de conclure ce type d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu que :

- a) la Ville de Princeville signe une entente annuelle avec la Ville de Victoriaville en matière de loisir et de culture pour que soient admises les personnes de la Ville de Princeville aux services récréatifs et culturels de la Ville de Victoriaville;
- b) la Ville de Princeville accepte de payer à la Ville de Victoriaville, sur présentation des pièces justificatives, une somme de 158\$ par année, par inscription dûment enregistrée par la Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de Victoriaville plus taxes si applicables;
- c) cette entente permet à la clientèle de la Ville de Princeville d'être soumise aux mêmes conditions d'inscription aux activités des organismes que les clientèles de la Ville de Victoriaville;

- d) le Maire et le greffier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

03-11-351

Tournoi provincial Bantam-Midget

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation du Tournoi Bantam-Midget 2004 de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ pour l'achat de médailles et banderoles remises aux champions et finalistes du Tournoi Provincial Bantam-Midget 2004;

QUE les frais postaux et cadeaux souvenirs soient également assumés par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Ministre de la Sécurité publique

Remerciements adressés par Monsieur le ministre Jacques Chagnon relativement au dévouement des employés municipaux lors des pluies abondantes qui ont causé certains dommages à certaines propriétés situées sur le territoire de la Ville de Princeville au cours du mois d'août 2003 - Classée.

03-11-352

Chevaliers de Colomb

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ à l'organisme des Chevaliers de Colomb de Princeville dans le cadre de leur collecte de fonds « La Guignolée » qui se tiendra le 10 novembre 2003.

ADOPTÉE

03-11-353

Harmonie Prince-Daveluy

ATTENDU la demande de commandite présentée par l'organisation « Les Harmonies Prince-Daveluy Inc. »;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent important de promouvoir et d'encourager les jeunes qui participent aux activités musicales de cette organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de verser une contribution de 500 \$ à l'organisation « Les Harmonies Prince-Daveluy Inc. » pour permettre aux musiciens de l'organisation de participer au prestigieux Festival international de Musique universitaire de Belfort en France qui aura lieu en mai 2004.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

03-11-354

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Laurent Carignan, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière